



HOURTIN - COMMERCES et PETITS HEBERGEMENTS T. - Planning de collecte saison estivale 2021

AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		
			1	S			1	M	Matin			1	J	Matin
			2	D			2	V		Matin		2	L	Matin
			3	L			3	S	Matin			3	M	Matin
			4	M	Matin		4	V	Matin	Matin		4	D	
5	L		5	M			5	S				5	M	Matin
6	M		6	J			6	L	Matin			6	J	
7	M		7	V	Matin	Matin	7	D				7	V	Matin
8	J		8	S			8	M	Matin			8	L	Matin
9	V		9	D			9	J		Matin		9	S	
10	S		10	L			10	M	Matin			10	V	Matin
11	D		11	M	Matin		11	J		Matin		11	D	
12	L		12	M			12	L	Matin			12	M	Matin
13	M	Matin	13	J			13	S	Matin	Matin		13	V	
14	M		14	V	Matin	Matin	14	M	Matin			14	L	Matin
15	J		15	S			15	J	Matin			15	S	
16	V	Matin	16	D			16	M	Matin	Matin		16	V	Matin
17	S		17	L			17	J				17	D	
18	D		18	M	Matin		18	L	Matin			18	M	Matin
19	L		19	J			19	S	Matin			19	V	
20	M	Matin	20	D			20	M	Matin	Matin		20	L	Matin
21	M		21	V	Matin	Matin	21	J				21	S	
22	J		22	S			22	M	Matin			22	V	Matin
23	V	Matin	23	D			23	L	Matin	Matin		23	M	
24	S		24	L			24	J	Matin			24	S	
25	D		25	M	Matin		25	V		Matin		25	D	
26	L		26	J			26	M	Matin			26	L	Matin
27	M	Matin	27	V	Matin	Matin	27	J		Matin		27	S	
28	M		28	D			28	M	Matin			28	V	Matin
29	J		29	S			29	L	Matin			29	M	Matin
30	V	Matin	30	D			30	J	Matin	Matin		30	V	Matin
			31	L			31	S	Matin			31	D	

NOVEMBRE
 Du 1 au 7 idem Sem précédente

Conditions de présentation des bacs

Pour la collecte du matin, sortir les bacs la veille au soir

Pour la collecte de l'après midi, sortir les bacs au plus tard à 12h00



Conditions de collecte des bacs

DÉCHETS SAUVAGES

Les déchets déposés au sol sont considérés comme des dépôts sauvages. Ils ne seront pas collectés et seront passibles d'une amende - infraction de seconde classe.



TASSAGE ET DÉBORDEMENT

L'usager ne doit pas tasser le contenu des bacs de manière excessive et ne pas laisser déborder les déchets. Le couvercle des récipients devra obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de levage/vidage.



BACS DE COLLECTE

Tous les déchets présentés dans d'autres récipients ne sont pas collectés car ne relèvent pas de l'exécution normale du service.



RESPECT DES CONSIGNES DE TRI



L'USAGER EST RESPONSABLE DE SES DÉCHETS. EN CAS DE NON RESPECT DES CONDITIONS DE PRÉSENTATION, LE SMICOTOM SE RÉSERVE LE DROIT DE NE PAS ASSURER LA COLLECTE.

Les bacs sont contrôlés par les équipages de collecte. Il convient de vérifier le contenu de vos bacs. Les bacs présentant des erreurs de tri ne seront pas collectés.

Les bacs non sous contrat de redevance spéciale ne sont pas collectés.

Contact dédié aux professionnels

Service des professionnels : Mercedes SIMONET

05 56 73 39 71 / 07 72 45 03 19

m.simonet@smicotom.fr

Rappel consignes de tri

EMBALLAGES / PAPIER



Bouteilles, bidons, flacons et sacs en plastique ainsi que les films de suremballage



Boîtes métalliques



Briques alimentaires



Cartons



Papier

VERRE



Bouteilles



Pots et bocaux



Déposez le verre dans les bennes près de chez vous. Retrouvez la plus proche sur notre site Internet !

LE RESTE

dont :



Déposez les emballages et le papier en vrac dans le bac.

